

# L'opinion des Français sur les politiques familiales et sociales en 2016

## Mots-clés

- Politiques familiales
- Enquête Crédoc

## L'enquête barométrique du Crédoc sur les aspirations et les conditions de vie

Patricia Crouette  
Sophie Lautié  
Sandra Hoibian

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

Cet article présente une synthèse des résultats des questions intégrées à la demande de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) dans la vague de début 2016 de l'enquête du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) sur les conditions de vie et les aspirations des Français. Une analyse des réponses en fonction des caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées est notamment proposée, ainsi que des résultats issus du croisement des différentes questions entre elles et entre celles relatives à la longue durée, lorsque cela est possible. Les questions posées portaient sur dix thématiques : le non-recours aux prestations ; les modes de garde des enfants âgés de moins de 3 ans ; la réforme du congé parental d'éducation [prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepare)] ; la modulation des allocations familiales ; les cibles des allocations familiales ; la réforme de l'allocation de soutien familial (ASF) et du recouvrement des pensions d'entretien et d'éducation des enfants ; les aides sociales et les minima sociaux, notamment la fusion du revenu de solidarité active (RSA) et prime pour l'emploi (PPE) ; la réforme des aides au logement ; les échanges dématérialisés ; les aides aux jeunes adultes.

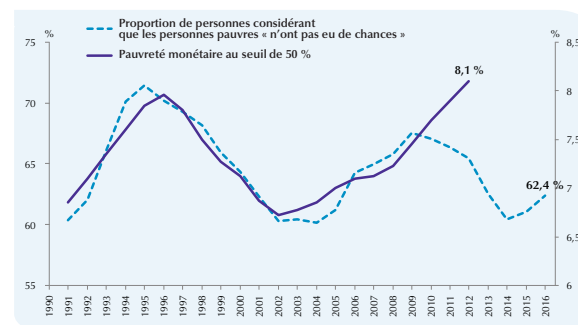
### La conjoncture sociétale et sociale

#### Un retour timide de la compassion pour les plus démunis

Le suivi sur une très longue période permis par l'enquête Conditions de vie et Aspirations montre que, pendant près de vingt ans, entre 1990 et 2008, les opinions sur la pauvreté ont été très sensibles au contexte économique. Lorsque le taux de pauvreté monétaire a augmenté, les Français ont davantage eu tendance à faire preuve d'empathie envers les plus démunis et à considérer que les personnes pauvres « n'ont pas eu de chance pour s'en sortir » (graphique 1). Pourtant, la crise de 2008 a été, de

ce point de vue, assez atypique : l'opinion a fait preuve de plus de sévérité vis-à-vis des catégories modestes, enjointes à « prendre en main leur destin », et surmonter elles-mêmes leurs difficultés, dans un contexte marqué par une stigmatisation récurrente de « l'assistanat », et des craintes par rapport à l'état des finances publiques : 36 % de la population considèrent ainsi, en 2016, que les personnes pauvres « n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir » (graphique 1) ; la proportion n'était que de 25 % en 1995, dans une période où le taux de pauvreté était comparable. Pour autant, sur les dernières années, le retour de la compassion et de l'empathie pour les plus défavorisés est réel.

Graphique 1 – Proportion de personnes estimant que certaines personnes vivent dans la pauvreté « parce qu'elles n'ont pas eu de chance » (vs « n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir ») et taux de pauvreté monétaire



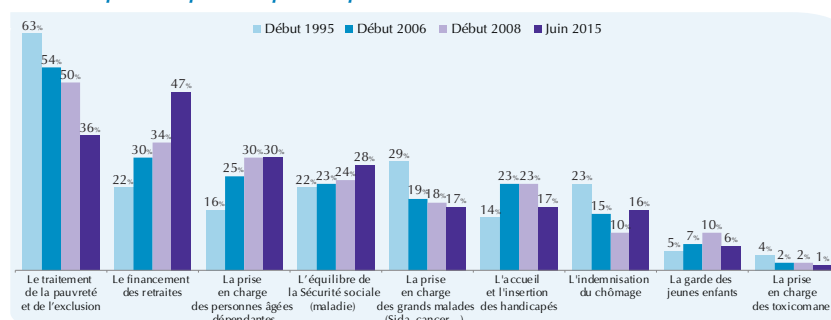
Source : échelle de gauche : Crédoc, enquête Conditions de vie et Aspirations ; échelle de droite : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004, Insee-DG.FIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les données ont été lissées en moyenne mobile sur trois années, en accordant un poids de 0,5 à l'année en cours (n) et 0,25 aux années  $n-1$  et  $n+1$ , excepté pour le dernier point qui est le taux observé à l'année n. Les années manquantes avant 1996 pour le taux de pauvreté monétaire ont été interpolées de manière linéaire. Lecture : en 2016, 62 % des répondants considèrent que certaines personnes vivent dans la pauvreté parce qu'elles « n'ont pas eu de chance ».

## De fortes préoccupations quant au financement de la protection sociale

Pour l'opinion, la protection sociale fait face à des défis qui nécessitent des réformes, plus que des changements radicaux. Il y a vingt ans, en 1995, alors que le pays traversait également une période de récession, le traitement de la pauvreté et de l'exclusion était au cœur des priorités de la population [63 % des réponses (graphique 2)]. Aujourd'hui, malgré l'importance de la crise, de sa durée et la persistance d'un taux de chômage élevé, la lutte contre la pauvreté ou la question de l'indemnisation des chômeurs apparaissent moins urgents.

Le financement des retraites arrive à présent en tête des préoccupations en matière de protection sociale (47 %) et la prise en charge des personnes âgées dépendantes est en troisième position et préoccupe principalement 30 % des personnes interrogées. La montée des inquiétudes vis-à-vis du financement des retraites et de la dépendance coïncide avec l'évolution réelle de ces dépenses qui représentent, aujourd'hui, plus de la moitié des dépenses de protection sociale et ont été multipliées par deux en vingt ans, passant de 132 milliards d'euros en 1995 à 307,5 milliards d'euros en 2013, soit 14,5 % du produit intérieur brut<sup>(1)</sup>. Les Français apparaissent les plus préoccupés par le financement du régime de protection sociale comme le montre le graphique 3.

Graphique 2 – Parmi les problèmes suivants, quels sont, dans l'ordre, les deux qui vous préoccupent le plus ? (en %)

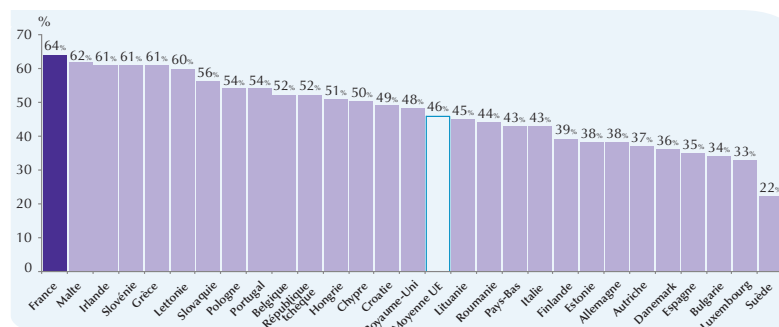


Source : Crédoc, enquêtes Conditions de vie et Aspirations, études pour la Cnaf jusqu'en 2008, puis pour l'Institut Montparnasse et Terra Nova en 2015. Lecture : 36 % des répondants en juin 2015 déclarent, en premier ou en second choix, être préoccupés par le traitement de la pauvreté et de l'exclusion, cette proportion était de 63 % au début de l'année 1995.

## Les opinions sur le non-recours aux prestations sociales évoluent peu

Sur l'ampleur du phénomène, plus des trois quarts des Français – et 81 % des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) – estiment que des personnes ne touchent pas les prestations familiales auxquelles elles ont droit (78 %) (graphique 4). Cette proportion a très peu évolué au fil des années : 77 % en 1996 et 75 % en 2000. Les raisons du non-recours, telles que déclarées par les Français, semblent, quant à elles avoir quelque peu évolué : la méconnaissance du système des prestations familiales arrive toujours en tête des explications mais est en baisse (44 %, - 14 points en deux ans). C'est notamment le découragement devant l'ampleur des démarches à suivre (22 %, + 6 points) et la honte à avouer sa situation personnelle (+ 5 points) ou le désir de ne pas être bénéficiaire d'aide sociale (+ 3 points) qui sont davantage pointés en 2016.

Graphique 3 – Pensez-vous que l'affirmation suivante s'applique au système de sécurité sociale de votre pays ou pas : Notre système de sécurité sociale coûte trop cher à la société (en %)

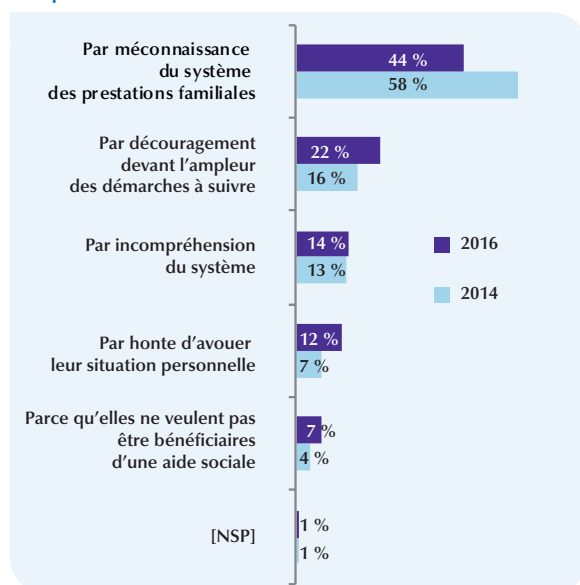


Source : Eurobaromètre Standard 81, Conditions de vie dans l'Union européenne, Printemps 2014, [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/eb/eb81/eb81\\_vie\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb81/eb81_vie_fr.pdf)

Les non-bénéficiaires d'une prestation versée par la caisse d'Allocations familiales (Caf), les plus âgés, citent un peu plus souvent la honte d'avouer leur situation personnelle. Plus les ménages interrogés ont d'enfants, plus leur sentiment que certaines personnes ne touchent pas les prestations auxquelles elles ont droit est faible : 82 % pour les familles avec un enfant âgé de moins de 20 ans et 77% pour les familles avec trois enfants de moins de 20 ans. Ici est observée une projection de leur propre situation en matière de recours aux

(1) France, portrait social, édition 2016 – Insee Références, source : Drees, comptes de la protection sociale.

**Graphique 4 – Raisons du non-recours aux prestations familiales**



Source : Crédoc, enquêtes Conditions de vie et Aspirations. Lecture : 44 % des répondants pensent que certaines personnes ne touchent pas les prestations familiales auxquelles elles ont droit par méconnaissance du système des prestations familiales, cette proportion était de 58 % en 2014.

prestations, la présence d'enfants faisant diminuer le non-recours au sein d'un foyer<sup>(2)</sup>.

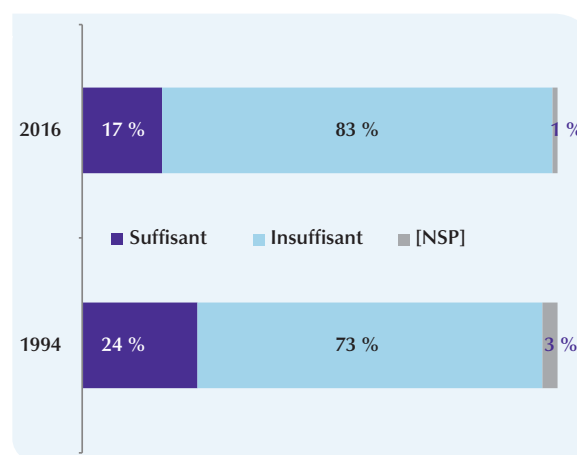
## Les modes d'accueil

### Des structures d'accueil de la petite enfance jugées toujours insuffisantes

Malgré l'augmentation des capacités, en l'espace d'une vingtaine d'années, l'idée selon laquelle les équipements d'accueil de la petite enfance sont insuffisants se renforce (+ 10 points par rapport à 1994) (graphique 5). En 2016, plus de huit répondants sur dix estiment que les structures d'accueil de la petite enfance sont insuffisantes en nombre.

L'idée que les équipements d'accueil du jeune enfant sont insuffisants est fortement présente sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse de communes rurales (81 %) ou de la région parisienne (83 %), alors que la résorption des disparités territoriales dans ce domaine est un objectif affiché des pouvoirs publics. En outre, les équipements de garde sont jugés insuffisants quelle que soit la situation familiale ; 87 % des femmes et 89 % des personnes âgées de 70 ans et au-delà jugent encore plus sévèrement l'insuffisance du nombre de structures d'accueil.

**Graphique 5 – Estimez-vous que les équipements de garde (crèches, haltes-garderies...) sont en nombre suffisant ou insuffisant ?**



Source : Crédoc, enquêtes Conditions de vie et Aspirations. Lecture : en 2016, 83 % des répondants estiment que les équipements de garde sont en nombre insuffisant ; cette proportion était de 73 % en 1994.

### L'assistante maternelle agréée est le mode d'accueil jugé le plus satisfaisant

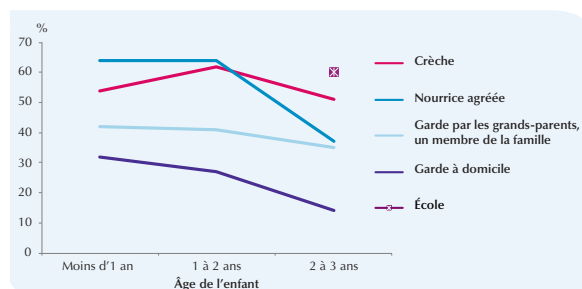
Les solutions envisagées varient, notamment, en fonction de l'âge de l'enfant. Pour les enfants les plus jeunes, âgés de moins de 1 an, le mode de garde privilégié lorsque les deux parents travaillent est l'assistante maternelle agréée, citée par les deux tiers des répondants, en premier ou en second choix (graphique 6, p. 100). Il s'agit du premier choix pour 34 % des répondants s'agissant des tout-petits (moins de 1 an). Ensuite, pour les enfants âgés de 1 an à 2 ans, la crèche est citée plus souvent en premier choix : 37 %, contre 31 % pour l'assistante maternelle agréée.

### Précisions méthodologiques

L'enquête a été réalisée en ligne, entre décembre 2015 et janvier 2016, auprès d'un échantillon représentatif de 3 050 personnes en France (France métropolitaine, Corse et départements d'outre-mer) âgées de 15 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge, sexe, habitat individuel ou collectif et PCS) ont été calculés d'après la dernière base disponible du recensement de l'Insee. Afin d'assurer la représentativité par rapport à la population nationale, un redressement final a été effectué grâce à l'enquête Emploi et aux données démographiques de l'Insee.

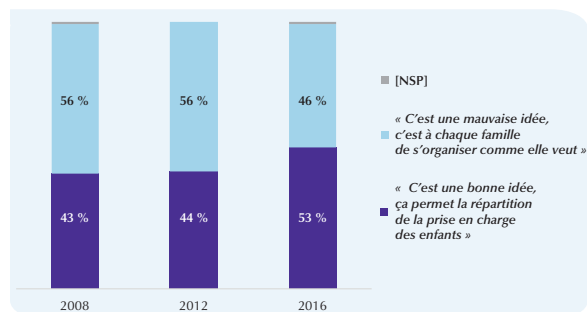
(2) Comité national d'évaluation du RSA, rapport final, décembre 2011, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000721.pdf> le Conseil national de l'expérimentation du RSA avait ainsi montré que la présence d'enfants fait diminuer le taux de non-recours pour chaque composante du RSA : le taux de non-recours au RSA passait de 52 % pour les foyers sans enfant à 47 % pour les foyers avec enfants.

**Graphique 6 – Modes d'accueil les plus satisfaisants lorsque les deux parents travaillent selon l'âge de l'enfant**



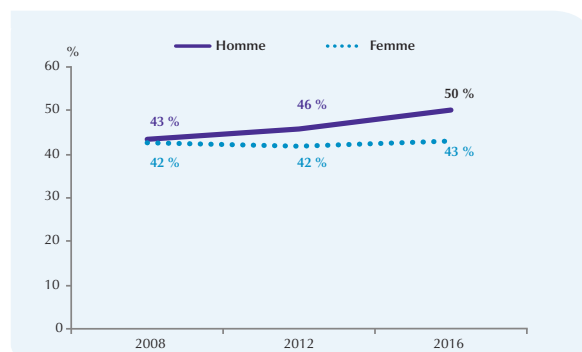
Source : Crédoc, Enquête Conditions de vie et Aspirations, début 2016. Lecture : 64 % des répondants déclarent que le mode d'accueil le plus satisfaisant pour un enfant âgé de moins de 1 an, lorsque les deux parents travaillent, est la nourrice agréée.

**Graphique 7 – Depuis 2015, pour bénéficier du congé parental pendant trois ans, l'autre parent doit également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines**  
Diriez-vous plutôt que « c'est une mauvaise idée, c'est à chaque famille de s'organiser comme elle veut » ou que « c'est une bonne idée, ça permet la répartition de la prise en charge de l'enfant » ?



Source : Crédoc, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations. Lecture : en 2016, s'agissant de la réforme sur le congé parental entré en vigueur en 2015, 53 % des répondants disent : « C'est une mauvaise idée, c'est à chaque famille de s'organiser comme elle veut ».

**Graphique 8 – Proportion de personnes qui pensent que le partage du congé parental est plutôt une bonne idée**



Source : Crédoc, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations. Lecture : 50 % des hommes en 2016 pensent que le partage du congé parental est plutôt une bonne idée contre 43 % des femmes.

Pour les enfants de 2 ans à 3 ans, l'école détrône la crèche (34 %, contre 30 %), la nourrice agréée n'étant plus citée comme premier choix que par 15 % des répondants. Enfin, le souhait d'une garde du jeune enfant par les grands-parents ou un membre de la famille reste non négligeable : 26 % des premiers choix pour les tout-petits et 24 % pour les enfants âgés de 1 an à 2 ans. Par rapport à 2012, ce choix a regagné deux à trois points pour les plus de 1 an.

## Les prestations familiales

### Mise en place de la Prepara : peu d'effets sur les représentations

Les attentes et les représentations en matière d'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale des deux parents ont évolué lentement. En 1992, la population considérait ainsi, majoritairement, que les mères de jeunes enfants devaient donner la priorité à ces derniers sur leur vie professionnelle. Près de vingt ans plus tard, ils ne sont plus que 32 %, en diminution de 21 points. Aujourd'hui, les pères de jeunes enfants, particulièrement concernés par cette question, soutiennent bien moins souvent cette idée (59 %) que les mères de jeunes enfants (81 %). La réforme mise en place en janvier 2015, visant à mieux répartir les responsabilités familiales au sein du couple avec l'instauration de la Prepara (qui a donc remplacé le complément de libre choix d'activité de la prestation d'accueil du jeune enfant) n'a eu, à ce stade, que peu d'influence sur les représentations. L'opinion des Français en faveur d'un partage du congé parental progresse très lentement (46 % : + 2 points par rapport à 2014) (graphique 7).

Les couples plus directement concernés (avec des enfants âgés de moins de 3 ans) sont plus réservés qu'en 2012, probablement en liaison avec la réforme. Toutefois, sur le congé parental, les opinions semblent évoluer plus rapidement chez les hommes (+ 7 points) que les femmes (relative stabilité en huit ans). Aujourd'hui, les hommes y sont donc majoritairement favorables (graphique 8).

### La modulation des allocations familiales : un écho favorable

Les Français expriment un soutien au principe d'un plus grand ciblage des prestations, en liaison notamment avec le niveau de vie, trouvant là probablement une manière de réconcilier leur très fort attachement au système de protection sociale, avec un souci de justice sociale, et leurs inquiétudes face au financement de ce système. Huit personnes sur dix estiment que c'est une bonne chose que le montant des allocations familiales diminue à partir

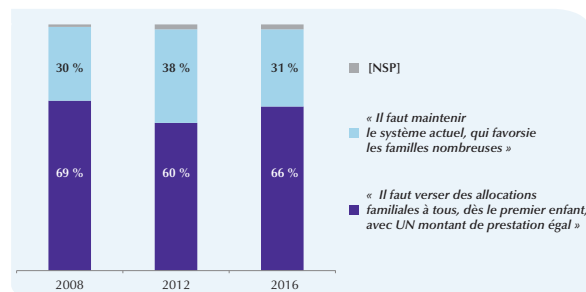
d'un certain niveau de revenus ; 72 % des classes moyennes supérieures et 78 % des hauts revenus sont eux-mêmes très favorables à cette réforme.

### Pour des allocations familiales ouvertes dès le premier enfant

Un des principes fondateurs du système des prestations familiales a été d'exclure du bénéfice des allocations familiales le premier enfant, dans un objectif de soutien à la natalité. Les Français souhaitent pourtant majoritaire-

**Graphique 9 – Actuellement, les allocations familiales sont versées aux familles d'au moins deux enfants et leur montant augmente avec le rang de l'enfant. Par exemple, le troisième enfant donne droit à des prestations plus élevées que le deuxième.**

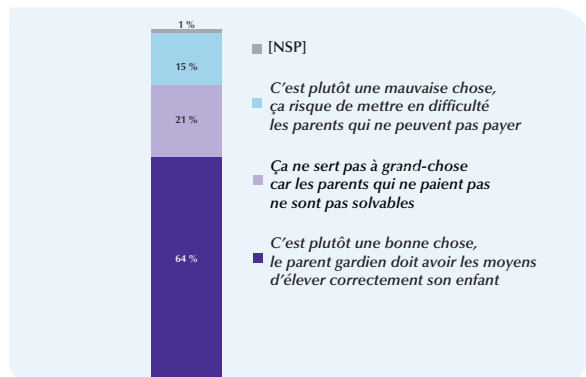
*Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus d'accord ?*



Source : Crédoc, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations. Lecture : en 2016, 66 % des personnes interrogées déclarent qu'il faut verser les allocations familiales à tous, dès le premier enfant, avec un montant de prestation égal ; cette proportion était de 69 % en 2008.

**Graphique 10 – Depuis 2015, certaines Caf testent une procédure de récupération des pensions alimentaires qui ne sont pas payées. Les Caf peuvent désormais récupérer les sommes dues jusqu'à vingt-quatre mois en arrière, et saisir directement les salaires ou le compte bancaire du parent non gardien**

*Au sujet de cette mesure, pensez-vous plutôt que...*



Source : Crédoc, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations. Lecture : s'agissant de la procédure de récupération des pensions alimentaires testée par les Caf depuis 2015, 64% des personnes interrogées pensent que c'est une bonne chose, le parent gardien doit avoir les moyens d'élever correctement son enfant.

ment (66 %), cette année comme les années précédentes, que les allocations familiales soient versées à toutes les familles dès le premier enfant avec un montant de prestation égal pour chacun d'entre eux (graphique 9).

L'évolution des structures familiales, notamment l'augmentation des familles monoparentales qui, en majorité, ont un seul enfant, explique peut-être en partie ce soutien. La proportion de familles avec un enfant âgé de moins de 25 ans vivant avec elles au foyer est, en effet, en augmentation sur le long terme pour atteindre près d'un cas sur deux selon le dernier recensement de la population de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

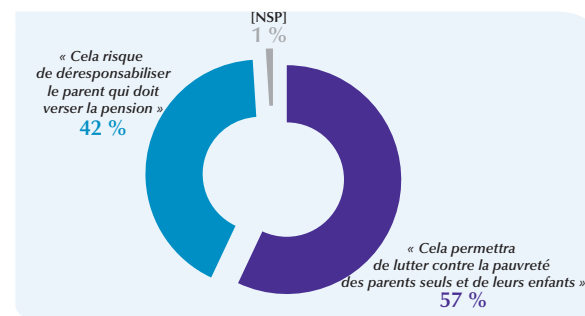
### Un accueil favorable de la réforme de l'ASF différentielle et du recouvrement des pensions d'entretien et d'éducation

L'intervention de la Caf pour récupérer les pensions non versées remporte l'adhésion des Français (graphique 10). Les deux tiers des répondants y sont en effet favorables. Cependant, les ménages les plus modestes craignent plus souvent que les autres que cela mette en difficulté les parents qui ne peuvent pas payer.

L'opinion est également favorable au versement d'une prestation pour compenser la faiblesse des pensions alimentaires (57 %), au motif que celle-ci permettra de lutter contre la pauvreté des familles monoparentales (graphique 11). Sur ce point précis, la population est toutefois un peu plus partagée que sur les autres réformes : une fraction non négligeable (42 %) estime que cela risque de déresponsabiliser le parent payeur, dans une

**Graphique 11 – En 2016, les Caf verseront une prestation pour compenser la faiblesse des pensions alimentaires. Concrètement, tous les parents gardiens seront assurés de recevoir au moins 100 euros par mois et par enfant**

*Au sujet de cette mesure, pensez-vous que...*



Source : Crédoc, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations. Lecture : 57 % des personnes interrogées pensent que la prestation versée par la Caf pour compenser la faiblesse des pensions alimentaire permettra de lutter contre la pauvreté des parents seuls et de leurs enfants.

période où la notion de « responsabilité individuelle » est très valorisée. L'opinion des hommes et des femmes ne diverge pas en la matière. Les trois quarts des familles monoparentales sont favorables à cette mesure dont elles devraient être les principales bénéficiaires.

## Des opinions positives sur la prime d'activité

Jusqu'en 2015, deux mesures ayant vocation à aider les personnes aux revenus modestes et à inciter à l'activité ont coexisté : le RSA activité, très peu connu (près de deux tiers des foyers éligibles ne le demandaient pas) et la prime pour l'emploi, versée sous forme de crédit d'impôts et donc avec un décalage par rapport à la déclaration de revenus. En janvier 2016, ces deux dispositifs ont fusionné pour devenir la prime d'activité. L'objectif de cette fusion répondait à une demande forte de nombreuses associations de lutte contre la pauvreté. L'évolution de ces dispositifs, qui apparaissent à l'opinion comme des moyens de simplification, recueillent des opinions très favorables. Les Français y sont ainsi majoritairement favorables : trois quarts des répondants (73 %) jugent positivement la simplification du dispositif, et la stabilité de la prime d'activité pendant trois mois est accueillie positivement par sept répondants sur dix (69 %) (graphique 12).

### Une majorité pour une réforme des aides au logement

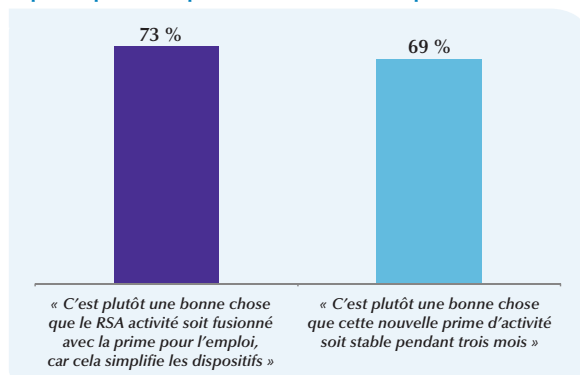
Les personnes interrogées sont majoritairement favorables à ce que les allocations logement diminuent au-dessus

d'un certain niveau de patrimoine (76 %) (graphique 13). Cet avis est partagé quel que soit le niveau de ressources de la personne questionnée. Seule une personne sur quatre pense que « *c'est une mauvaise chose* », arguant du risque d'appauvrissement des ménages.

Au-dessus d'un certain niveau de loyer, depuis 2016, les allocations logement sont diminuées. Face à ce qui n'était encore qu'un projet, les Français se positionnent également plutôt positivement. Les deux tiers des personnes interrogées pensent que la prise en compte du montant du loyer pour le versement des allocations logement permettra de détecter les sous-déclarations de revenus de certains ménages (69 %) (graphique 14). La population française est, de manière générale, beaucoup plus sensible aux phénomènes de fraude que de non-recours<sup>(3)</sup> ; 59 % y voient cependant le risque d'appauvrir les ménages qui font face à des charges de logement de plus en plus lourdes. Les jeunes sont particulièrement attentifs à ce problème (64 %). Mais ce sont surtout les ménages, les allocataires de la Caf (68 %) ou les retraités (64 %), qui sont les plus concernés. Pour une personne sur deux (54 %) cette réforme devrait avoir un impact favorable sur le montant des loyers car les propriétaires prennent en compte le niveau des aides au logement dans la fixation du montant des loyers. Cette idée est partagée par 60 % des non-diplômés, contre seulement 49 % des diplômés du supérieur.

Plus le niveau de revenus ou de diplôme est faible et plus les personnes interrogées partagent l'idée que « *la réforme*

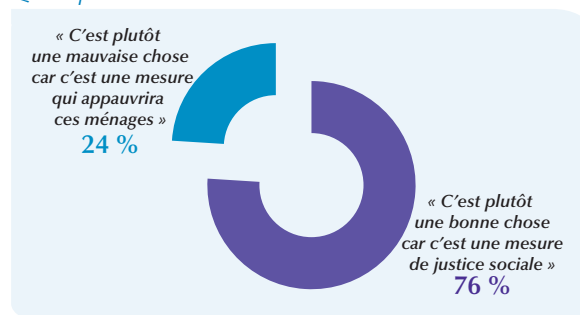
Graphique 12 – Opinions sur la fusion du RSA activité avec la prime pour l'emploi et sur la nouvelle « prime d'activité »



Source : Crédoc, *Enquêtes Conditions de vie et Aspirations*. Lecture : 73 % des personnes interrogées déclarent que c'est « *plutôt une bonne chose que le RSA activité soit fusionné avec la prime pour l'emploi, car ça simplifie les dispositifs* ».

Graphique 13 – En 2016, au-dessus d'un certain niveau de patrimoine possédé par les ménages, les allocations logement seront diminuées

Qu'en pensez-vous ?

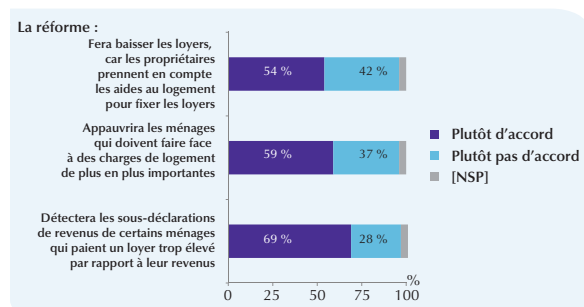


Source : Crédoc, *Enquêtes Conditions de vie et Aspirations*. Lecture : s'agissant de la diminution des allocations logement pour les ménages au-dessus d'un certain niveau de patrimoine possédé, 76 % des répondants pensent que « *c'est plutôt une bonne chose car c'est une mesure de justice sociale* ».

(3) Hoibian S., 2014, Le modèle social à l'épreuve de la crise – Baromètre de la cohésion sociale 2014, *Collection des rapports*, n° 312. Octobre, <http://www.cre-doc.fr/pdf/Rapp/R312.pdf>

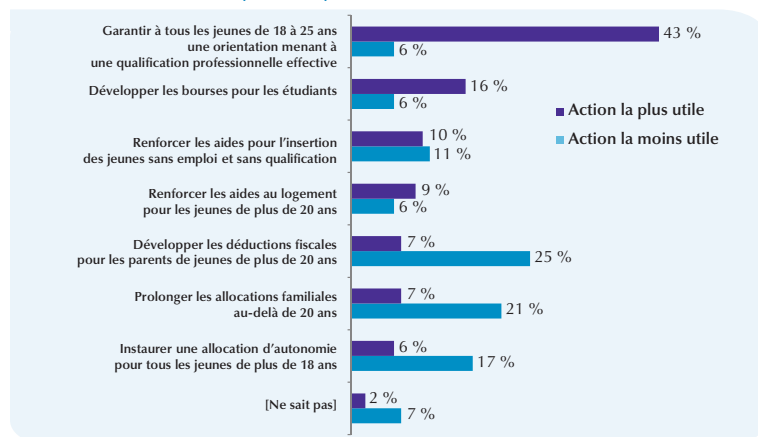
du mode de calcul des aides aux logements appauvrira les ménages qui doivent faire face à des charges de logement de plus en plus importantes » (65 % des bas revenus contre 47 % des hauts revenus et 66 % des non-diplômés contre 54 % des diplômés du supérieur). Les bénéficiaires d'une aide au logement (74 %), les bénéficiaires d'une prestation versée par la Caf (68 %) et les deux tiers des personnes ayant au moins un enfant âgé de moins de 20 ans (63 % à 64 %) sont convaincus que cette réforme démunira encore plus les ménages qui font face à de lourdes charges de logement. Ces publics, confrontés à la difficulté de trouver un logement correspondant à leurs revenus, sont particulièrement sensibles à cet aspect de la réforme.

**Graphique 14 – En 2016, le montant des aides au logement tiendra davantage compte du montant du loyer**



Source : Crédoc, *Enquêtes Conditions de vie et Aspirations*. Lecture : s'agissant de la réforme des aides au logement qui tiendra davantage compte du montant du loyer, 54 % des répondants sont plutôt d'accord avec l'idée que la réforme « fera baisser les loyers, car les propriétaires prennent en compte les aides au logement pour fixer les loyers ».

**Graphique 15 – Voici quelques actions que l'on pourrait mener en direction des jeunes de plus de 20 ans, ou en direction de leurs familles. Laquelle de ces actions vous paraît la plus utile ? Dites-moi ensuite celle qui vous paraît la moins utile ?**



Source : Crédoc, *Enquêtes Conditions de vie et Aspirations*. Lecture : 43 % des personnes interrogées citent comme action la plus utile pour les jeunes âgés de moins de 20 ans « garantir à tous les jeunes de 18 à 25 ans une orientation menant à une qualification professionnelle effective » ; 25 % déclarent que la moins utile serait de mettre en place des déductions fiscales pour les parents de jeunes de plus de 20 ans.

## Les préoccupations liées à la jeunesse

### Un pessimisme marqué quant à l'avenir des jeunes

Les Français portent un regard sombre quant à l'avenir des jeunes adultes. Quasiment neuf personnes sur dix estiment que les jeunes d'aujourd'hui ont davantage besoin de l'aide de leurs parents qu'il y a vingt ans. Huit personnes sur dix sont convaincues qu'ils auront un niveau de vie inférieur à celui de leurs parents. Le soutien aux jeunes en insertion professionnelle et aux jeunes en situation de précarité apparaît particulièrement important.

### Une priorité à la qualification professionnelle

Pour la population dans son ensemble, la priorité des pouvoirs publics doit être mise sur la qualification professionnelle : 43 % des personnes interrogées estiment que l'action la plus utile pour les jeunes est de leur garantir une orientation menant à une qualification professionnelle effective (graphique 15).

En particulier, le soutien aux familles ayant un enfant étudiant (29 %) est particulièrement attendu, devant les autres types de familles, tant la question de la formation est jugée centrale dans le processus d'entrée sur le marché de l'emploi, quitte à devoir pour cela diminuer les aides systématiques aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active. En revanche, lorsque le jeune quitte le foyer parental et est en situation de précarité, l'aide de la puissance publique est très attendue (72 % de la population), beaucoup plus souvent que lorsqu'il est en situation financière fragile, mais encore au domicile de ses parents. L'éligibilité des moins de 25 ans à la nouvelle prime d'activité est, en ce sens, perçue très favorablement par 78 % de la population.

## Les échanges d'informations entre administrations

La population est majoritairement favorable à un échange des informations entre les administrations (72 %) à des fins d'allègement des démarches administratives. La proportion a même eu tendance à progresser entre 2008 et 2016 (graphique 16). Cette évolution est d'autant plus remarquable qu'elle intervient dans un contexte où les citoyens sont de plus en plus sensibles

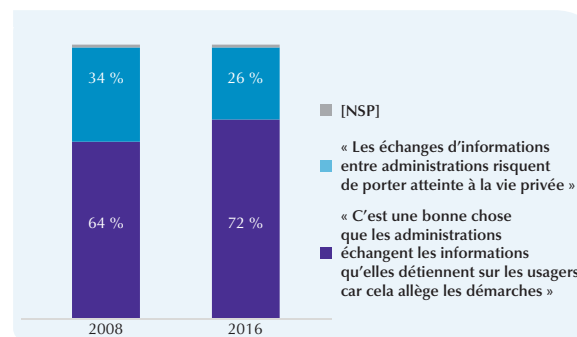
à la protection des données individuelles et à leur sécurisation<sup>(4)</sup>. Mais il faut rappeler que, tout d'abord, les Français opèrent des distinctions importantes selon les organismes à qui ils confient leurs données personnelles. Ils se montrent notamment globalement rassurés par rapport à la protection des données personnelles offerte par les institutions et les autorités publiques, et nettement plus méfiants à l'égard du secteur marchand privé<sup>(5)</sup>. Cette distinction, présente également dans la moyenne des pays européens, est exacerbée en France.

La numérisation progressive des services publics fait également entrer cette pratique dans le quotidien des Français. En Europe, la France fait plutôt figure de bonne élève par rapport à l'administration en ligne. Les ménages à bas revenus sont toutefois plus réservés. Enfin, l'on attend davantage de simplification. La possibilité « d'alléger les démarches » séduit. Parmi les inconvénients du système de protection sociale, une certaine lourdeur bureaucratique, et des risques de fraude associés, dominent très largement les représentations.

### Simplification : autant d'orientations attendues par la population

L'édition 2016 du baromètre Conditions de vie et Aspirations a montré des Français plus compatissants envers les plus démunis après une période de sévérité inédite. Ils sont préoccupés par rapport au financement de la protection sociale. Pour concilier son fort attachement à la protection sociale avec les contraintes financières, la population semble privilégier quatre grandes orientations. Tout ce qui se revendique d'une volonté de simplification des démarches et des processus est plébiscité, qu'il s'agisse de la fusion du RSA activité avec la prime pour

Graphique 16 – Opinion sur l'échange des informations entre les administrations



Source : Crédoc, *Enquêtes Conditions de vie et Aspirations*. Lecture : 26 % des répondants pensent que « les échanges d'informations entre administrations risquent de porter atteinte à la vie privée des usagers ».

l'emploi, ou des échanges d'information entre les administrations.

Un ciblage des aides envers les plus démunis est bien accueilli : huit personnes sur dix estiment que c'est une bonne chose que le montant des allocations familiales diminue à partir d'un certain niveau de revenus. De même, l'opinion est majoritairement favorable à ce que les allocations logement diminuent au-dessus d'un certain niveau de patrimoine. Et la population soutient également les aides aux foyers monoparentaux par le recouvrement des pensions d'entretien et d'éducation non versées, ou le versement d'une prestation différentielle. On attend une meilleure adéquation du modèle à la réalité des modes de vie des familles actuels, par l'augmentation des structures d'accueil de la petite enfance, par l'ouverture des allocations familiales dès le premier enfant. Dernière orientation émergeant de l'enquête : la population soutient les dispositifs d'accompagnement des jeunes vers l'emploi, pour redonner des perspectives à une jeunesse jugée en difficulté.

(4) Crédoc, *Baromètre du numérique pour le CGE et l'ARCEP*, éditions 2015 et 2014, [http://www.credoc.fr/pdf/Sou/Diffusion\\_des\\_TIC\\_en\\_France\\_2015.pdf](http://www.credoc.fr/pdf/Sou/Diffusion_des_TIC_en_France_2015.pdf)  
<http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R317.pdf>

(5) *Op. cit.*